L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 15 JUIN 1888.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1869, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu seul semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages A numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $30,000

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Conti, Pièce peut prêter sur hypothèque de 900 à $90,000. 20 déc—2m

DEMANDES.

On demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer" Box 1 Qlm—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour le remplacer par une loi qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

Avis—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par J. Duval Jeffers, contre le juge Latarre, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane.

ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 10 j.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pourvoir à la protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité, pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voisiers moyennant (salaires), pour en fixer les devoirs et tout autre but en ce qui en découle.

9 mai—3f f. en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,226—Division D.—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue par devant le Juge de cette ville, le 16e juillet 1888, à 10 heures A. M., pour voter sur son application pour un repit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Hérapin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre ce compte leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.

A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—3f en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,759—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Chas F. Weber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juil—15 20 24.

Succession de Spencer Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,216—Division E.—Attendu que Mme Rosy Ryan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Ryan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juin—15 20 23.

Succession de E. B. Jennings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,181—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. E. Lawrence, W. A. Gordon et R. H. Corkery, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14, 19, 23.

Succession de Charles Reifrescheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,600—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. John Hunt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—12 17 22.

Succession de Er. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C.—Attendu que Miss Ellen Willet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Er. Grey Willet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14.

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,274—Division C.—Attendu que Charles A. Bosworth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—6 10 15.

Succession de Abel W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,444—Division B.—Attendu que Charles A. Bosworth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel W. Bosworth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—6 10 15.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Wm. Cogrove vs. Louis Kimbel "A. N. Johnson".

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 3013.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable William Voorhies, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3me jour de Juillet 1888, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Bertrandville, dans l'Etat, borné par Live Oak, Laurel et Upper City Park, mesurant 164 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Live Oak, sur 167 pieds 6 pouces et 7 12 lignes de profondeur, sur une ligne parallèle à la rue Laurel, et 184 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté opposé, acquise le 7 juin 1887, d'après un acte enregistré au Bureau des Actes de Hypothèques, sous le No 23,512, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—6 12 19 26 juil 3 10.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Otto F. Brieds vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,021—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les deux jours qui suivront la présente notification les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Milton H. Dunican, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—12 16 21.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24,217.—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre.—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Willig, soit convoquée et tenue par devant W. O. Hart, notaire en cette ville, le vendredi, 13 juillet 1888, à 10 heures A. M., pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans, sans intérêt; que M. Jerome Jeansonne, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre ce compte leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,179—Division—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Williamson Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue par devant Andrew Herwig, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour voir et considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et qu'attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RAYKIN, Député Greffier.
25 mai—3f au 29 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Williamson Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue par devant Andrew Herwig, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour voir et considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RAYKIN, Député Greffier.
25 mai—3f au 29 juin.

Succession de John F. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,939—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par William J. Malloy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—12, 16, 21.

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; il y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix modiques.

F. GAUPP.
109 ..... Rue Conti 109
9 juin—Dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'ameublement d'un photographe, de livres, d'outils, d'une montre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,840—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 25 juin 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

En mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage et vaisselle, comprenant des matelas, des semoirs, draps, oreillers, couvertures, nattes, ameublements, cannes, etc.

1 montre de dame—un bracelet en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de nappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boîte d'outils de charpentier, 1 banc de travail, 1 boîte de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographie et divers autres articles, etc.

La description un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur, formant le coin de rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs. Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Trémé et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'îlet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la Promenade Carondelet, et 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par Jos. Jacquelin, arpenteur, déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvallier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 10 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus; je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alfio, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Titous, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude Adolphe Lacoste, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante dix neuf pieds neuf pouces sur une ligne de ce côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté du rue Dumaine, et trente huit pieds 2 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; la propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Clevenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Muller junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 9 mai 1888, No 24,002, du Cadastre de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 29 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de feu Thomas Osborne, les biens immeubles suivants :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, Jacquier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 50 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les susdites bâtisses comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cure, cour briquetée, etc., etc., sans toute la réserve.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rochelle ave et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne s'étendant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cures, etc.

Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE,
Administratrice, et
20 mai—20 27—juin 3, 10, 16, 20.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ce reçu le 29me jour de mai 1888, un jugement en faveur de Mme Bertha Mohr, contre Edward Diefenthal, No 24,188, du rôle de la Cour de District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alfio, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Titous, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude Adolphe Lacoste, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante dix neuf pieds neuf pouces sur une ligne de ce côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté du rue Dumaine, et trente huit pieds 2 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; la propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Clevenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Muller junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

Succession de John Pauline Blanchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,833—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alfio, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Titous, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude Adolphe Lacoste, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante dix neuf pieds neuf pouces sur une ligne de ce côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté du rue Dumaine, et trente huit pieds 2 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; la propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Clevenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Muller junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Arcquo, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,365—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans cette ville, 2me district, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la ligne rue St-Pierre et une profondeur de à peu près soixante dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre.

Ensemble avec quarante neuf actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir : la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1890 et une autre somme de cent soixante dollars ($160) représentant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1887 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1888 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1889 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dollars ($80) à partir du 1er décembre 1890 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1891 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1892 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1893 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1894 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1895 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1896 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1897 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore du mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à la charte et loi.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26-30.

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 9 mai 1888, No 24,002, du Cadastre de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 29 juin 1888 à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de feu Thomas Osborne, les biens immeubles suivants :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, Jacquier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 50 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les susdites bâtisses comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cure, cour briquetée, etc., etc., sans toute la réserve.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rochelle ave et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne s'étendant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cures, etc.

Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE,
Administratrice, et
20 mai—20 27—juin 3, 10, 16, 20.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ce reçu le 29me jour de mai 1888, un jugement en faveur de Mme Bertha Mohr, contre Edward Diefenthal, No 24,188, du rôle de la Cour de District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Trois cent District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'îlet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Tchoupitoulas, Upshur et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas et cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales à la rue Upshur, formant le coin sud-est des rues Espagne et Upshur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 20, 26—juil 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Gérod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui y existent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans

vs.

D. L. Dupasseur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,931.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Trois cent District de cette ville, désigné sur la lettre "D" dans l'îlet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Tchoupitoulas, Upshur et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas et cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales à la rue Upshur, formant le coin sud-est des rues Espagne et Upshur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 20—juil 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenis, désignés comme lots numérotés cinq et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magnor, ancien notaire, comme portant le numéro 77 dans la livre de plan No 2. Le lot numéro cinq mesurant trente pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces de chaque côté, entre lignes parallèles, le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesurant vingt pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, ainsi que cette portion de terre mentionnée dans le plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent dix pieds six pouces de long sur une profondeur de cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds en pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et pile, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan, est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart au plus comptant au gré du plaignant et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non allemanto et cinq pour cent d'hommages d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, sur la dite propriété et toutes les taxes dues sur le prix de montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 26—3, 10, 14 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'un lot de terre de valeur bornant l'Avenue Napoléon, les rues Jena, Jersey et Laurel, avec les bâtisses et améliorations, etc., dans l'affaire de

David L. Weil vs Thomas E. Evershed

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,212—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouv